



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE

N° 2025/05/02

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 9

Votants : 13

Abstention : 0

Opposition : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune SAINT-YRIEIX LA PERCHE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 9 décembre 2025

Présents :

M. ANTOINE ; M. JOUANNETAUD ; M. LAVOREL ; M. LOCHARD ; M. CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M GAUTHIER ; M. LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M CELERIER donne pouvoir à M ANTOINE

Mme DELAHAYE donne pouvoir à M JOUANNETAUD

M DESSANE donne pouvoir à M LAVOREL

M DUBOIS donne pouvoir à M GAUTHIER

Objet
Décision Modificative
3

Suite à la réunion du précédente du 8 décembre dernier, le quorum n'a pu être atteint, une nouvelle convocation a été transmise le 9 décembre pour une nouvelle réunion de l'assemblée délibérante le 18 décembre 2025.

Lors de cette réunion, le quorum n'est plus attendu pour délibérer.

Monsieur le Président présente à l'assemblée la décision modificative pour l'exécution, d'un virement de crédit pour couvrir les dépenses liés aux annulations de factures des exercices antérieurs.

Décision modificative n°3 (virement de crédit)

Description : Virement de crédit pour clôture exercice suite à importante annulation de titres antérieurs

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		8 200,00	
D F 67 673 /13-REOMI	8 200,00		

DETAIL PAR SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 200,00
	Réductions	8 200,00
Equilibre :	Ouv. - Red.	

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	8 200,00
Solde Réductions	8 200,00
Ouv. - Réd.	

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité la décision modificative n° 3

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 08/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-087-258718741-20251218-2025_05_02-